

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE – CANTON DE LIMAY

COMMUNE DE LAINVILLE-EN-VEXIN

2 Rue de la Mairie – 78440

Téléphone : 01.34.75.38.30 – Télécopie : 01.34.75.11.22 - courriel : mairie.lainville@free.fr

## CR DECEMBRE 2014/9

### COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation

15 Décembre 2014

Date d’Affichage

2 Janvier 2015

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L’AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vendredi Dix-Neuf Décembre à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN – Maire

Etaient présents : Mmes et MM. ASSELINE. BENITAH. DELTOUR. FAURE. FLAMENT. HARLAY. HAZAN. LE QUELLEC-MUSEMENT. NANTIER. QUIGNARD. VALON.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : //

Pouvoir : M. DULONG pouvoir à M. HAZAN

M. GAILLANT pouvoir à M. VALON

Excusée : Mme DOUCET

Absente : Mme BUGÉ

Secrétaire de séance : Mme Martine QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 Novembre 2014,
2. SIAEP : rapport d’activité,
3. Questions Diverses,

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

ERRATUM de Mme ASSELINE

Questions diverses « Gîte » : Mme ASSELINE confirme que la Société CALCIA fournira la matière première pour refaire l’étanchéité de la toiture. En revanche, des négociations sont en cours pour trouver une entreprise qui effectuera les travaux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2014.

#### 01 – SIAEP : rapport d’activité 2014 du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur DELTOUR pour présenter la synthèse du rapport d’activité du Syndicat, annexée au présent compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le rapport d’activité de l’année 2014 du SIAEP annexé.

**POINT SUPPLEMENTAIRE : DECISION MODIFICATIVE N° 05**

Monsieur le maire propose d'effectuer les mouvements de crédits suivants

Art 022 - Dépenses imprévues	- 11 500.00 €
Art 6042 – Achats de prestations de services	- 5 000.00 €
Art 60612 – Energie Electricité	- 8 000.00 €
Art 611 – Contrats de prestations de services	- 5 500.00 €
Art 6411 – Personnel titulaire	+ 30 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
**DECIDE** d'effectuer les mouvements de crédits précités,  
**CHARGE** monsieur le maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières.

**POINT SUPPLEMENTAIRE : REGLEMENT INTERIEUR DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BENITAH pour présenter le règlement intérieur des NAP. Ce dernier est annexé au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
**VALIDE** le règlement intérieur des NAP tel que proposé,  
**CHARGE** Monsieur le Maire à procéder à sa mise en œuvre,

**POINT SUPPLEMENTAIRE : ADHESION AU CONTRAT-GROUPE DU CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)**

VU l'exposé du Maire,  
VU les documents transmis (rapport d'analyse du CIG),  
CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,  
CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au code des marchés publics,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APROUVE** les taux et prestations négociés pour la collectivité de Lainville-en-Vexin par le centre de gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,  
**DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018 pour les agents CNRACL pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 5.84 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 15 jours sur les risques de maladie ordinaire,

Et

Pour les agents IRCANTEC pour tous les risques au taux de 1.30% de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 30 jours cumulés sur le risque de maladie ordinaire,  
**PRENDS ACTE** que les frais du CIG qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

**AUTORISE** le maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe,

PRENDS ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect du délai de **préavis de SIX MOIS**.

## INFORMATIONS

### **M. LE MAIRE**

- Classe numérique : la commune ne sera probablement pas retenue pour cette expérimentation car l'enseignante pressentie (classe CM1/CM2) part en congé maternité.
  - Naissance de Louna et Méline, les 13 et 14 décembre 2014, filles de Nathalie DURAND et Alexandre LE GALL (employés municipaux). Monsieur le maire et le conseil municipal adressent leurs sincères félicitations aux parents.
  - Fonds d'amorçage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : le premier versement de l'Etat a été effectué pour un montant de 1 650.00 € correspondant à 1/3 du nombre d'élèves inscrits à l'école.
  - Travaux de la rue aux canes : les résultats d'analyse des prélèvements effectués ne sont toujours pas parvenus. Une relance a été faite auprès du laboratoire.
  - Caisse des écoles : l'appel à cotisation sera intégré dans le bulletin municipal de décembre 2014. Tous les lainvillois peuvent souscrire. La caisse des écoles permet de favoriser l'accès aux projets pédagogiques de tous les enfants scolarisés à Lainville.
- Pour l'année scolaire 2014/2015, l'école organisera, en juin 2015, une classe de découverte au château de Guédelon pour les CP/CE1/CE2, et, en mars 2015, toute l'école s'initiera au cinéma et l'audiovisuel à travers l'activité « Petit Reporter ».

### **Mme LE QUELLEC-MUSEMENT**

Elle signale des microcoupures sur le réseau EDF qui entraînent des dégâts matériels. Monsieur le maire propose aux administrés concernés d'en informer ce prestataire par courrier.

### **Mme NANTIER**

VEOLIA a effectué des enquêtes de conformités chez les particuliers afin de vérifier que les eaux de pluie ne sont pas déversées dans le réseau d'assainissement.

## PAROLE DONNEE AU PUBLIC

Mme VAUCELLE confirme les microcoupures d'EDF.

La séance est levée à 22h40.